

Questions de SAVE sur Versailles
aux candidats de l'élection municipale de 2014
Etat des réponses reçues avant le scrutin

Protections optionnelles du patrimoine de la ville

A 2)

A 2) Le patrimoine architectural de Versailles est en partie protégé par le PSMV. Par contre d'autres quartiers n'ont pas fait l'objet de mesures de recensement ni de protection administrative alors que leur qualité architecturale mériterait une attention et une protection. Comptez-vous mettre en place les dispositions de protection optionnelles mais très utiles pour éviter les destructions rampantes et les densifications mal maîtrisées ?

**Cette question figure parmi les 27 questions de SAVE adressées à toutes les listes
déclarées le 6 mars 2014 pour Versailles.**

Réponse de 90000 Voisins :

La ville s'est développée notamment autour de « la patte d'oie historique » constituée par les avenues de Paris, de Sceaux et de Saint-Cloud, puis, au-delà par extensions périphériques. Elle a conservé une grande unité urbaine et architecturale. En s'appuyant sur cette histoire, en la faisant connaître, la ville peut conjuguer la mise en valeur du patrimoine bâti et le développement de projets contemporains de qualité par :

- 1- **La promotion des outils de valorisation du patrimoine bâti**
- 2- **Le développement de projets de qualité**, tant du point de vue urbain qu'architectural, par leur insertion dans la trame urbaine existante et la recherche d'une écriture architecturale à la fois novatrice et inscrite dans le lieu de façon harmonieuse

- 3- **La mise en valeur des éléments patrimoniaux des différentes époques** par le repérage, sur le PLU, des bâtiments remarquables et la diffusion et présentation de leur spécificités architecturales notamment, dans un centre de présentation et d'interprétation de l'urbanisme et l'architecture de la ville
- 4- Dans les quartiers pavillonnaires et d'habitat collectif, la mise en place d'outils de promotion du développement durable, par la possibilité de délivrer un bonus de hauteur ou d'emprise au sol dans le cas de mise en œuvres de matériaux, de produits ou de systèmes répondant à des objectifs environnementaux et une recherche de performance énergétique. La délivrance, chaque année, d'un prix de la maison et du collectif ayant répondu le mieux à ces objectifs.
- 5- **La promotion d'une architecture innovante**, en matière de **développement durable** par des conceptions et des techniques modernes sur le plan des économies d'énergie et des matériaux : Pion, Satory, Chantiers,...
- 6- **Dans les quartiers historiques, la promotion de la mise en œuvre de systèmes de production d'énergies renouvelables sur le bâti ancien**, sous réserve qu'elles s'intègrent parfaitement dans l'architecture et qu'elles préservent les perspectives urbaines.

Sur la **promotion des outils de valorisation du patrimoine bâti**, nous programmons de mettre en œuvre ou d'appuyer la mise en place de dispositions de protection supplémentaires :

- l'extension du secteur sauvegardé le long de l'avenue de Paris et dans le quartier des prés ;
- l'évaluation du patrimoine bâti afin de mettre en valeur les ensembles homogènes ou les éléments singuliers du patrimoine de Versailles ;
- le réexamen des règles urbaines (implantation, densité, hauteur...).

Réponse de Union pour Versailles :

Le PSMV de Versailles est le plus important de France, en taille, avec celui de Bordeaux. Nous avons été, et seront très vigilants pour éviter toute destruction « rampante ». Le sauvetage des bassins historiques Gobert, de Richaud, de la caserne Vauban, montre notre très fort engagement en ce domaine. Nous poursuivrons par ailleurs notre vigilance dans les autres quartiers au patrimoine construit et végétal présentant un intérêt.

Autres réponses :

Les autres listes (4) présentes sur Versailles n'ont pas apporté de réponse écrite à nos questions.

Pourtant trois d'entre elles avaient fait la promesse de répondre à toutes nos questions.